

CHARTRE D'ENGAGEMENTS DU PROJET EOLIEN DU CHARDON LORRAIN

*COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHARDON LORRAIN
ERELIA GROUPE GDF SUEZ*



Le 14 décembre 2012

PREAMBULE

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes des Trois Vallées et la Communauté de Communes du Mad à l'Yron ont engagé une réflexion sur la possibilité d'accueillir des éoliennes sur leur territoire. Ainsi un projet de Zone de Développement Eolien (ZDE) est en cours sur les communes de Prény et Jaulny.

Depuis 2008, ERELIA a rencontré les élus afin de les sensibiliser sur le potentiel d'accueil du Sud de la Communauté de Communes. En effet, de nombreuses servitudes aéronautiques ont été abrogées et le secteur Sud se trouve à l'écart des principales sensibilités environnementales et paysagères du territoire et en zone favorable du Schéma Régional Eolien en cours de finalisation.

Le 27 novembre 2012, ERELIA a été présentée au conseil communautaire et a exposé la suppression possible des ZDE, les communes identifiées dans son prédiagnostic et sa méthodologie de développement de projet.

Afin de conserver la maîtrise sur ce projet d'aménagement, la Communauté de Communes du Chardon Lorrain a souhaité enclencher une nouvelle réflexion en autorisant ERELIA à étudier sa faisabilité par le biais d'une délibération qui précise les conditions de l'étude à réaliser en 2013.

Par la présente, la Communauté de Communes du Chardon Lorrain et ERELIA ont souhaité formaliser leurs engagements réciproques à travers cette charte.

ZONE D'ACCUEIL

ERELIA s'engage à étudier la faisabilité d'un développement d'un projet éolien sur le secteur Sud de la Communauté de Communes du Chardon Lorrain en excluant le secteur des communes de Prény et Jaulny qui fait l'objet d'une étude ZDE toujours en cours d'instruction.

MANAGEMENT DU PROJET

ERELIA s'engage à mettre à disposition un interlocuteur unique, chef de projet, en la personne de Monsieur Brice THOMASSIN.

La Communauté de Communes et les Communes s'engagent respectivement à mettre à disposition un interlocuteur référent permettant au chef de projet d'ERELIA de gérer de manière rapide les aspects opérationnels du projet :

- Monsieur Emmanuel HUOT, élus communautaire,

CONCERTATION

Dès la signature de la charte, ERELIA et la Communauté de Communes s'engagent à mettre en place un Comité de Pilotage qui sera validé par le bureau permanent.

Ce comité est composé des représentants des parties signataires.

D'autres membres (Services de l'Etat, associations et acteurs locaux) peuvent y être associés. Leur participation est soumise à l'approbation des membres signataires de cette charte.

PROJET EOLIEN DU CHARDON LORRAIN

Le Comité de Pilotage se réunira tout au long de la réalisation l'étude de faisabilité du projet. Il permettra à ERELIA de rendre compte son avancement et des résultats des études.

Les éléments qui devront en particulier y être débattus sont :

- les réponses des administrations aux demandes renseignements,
- le lieu d'implantation du mât de mesure du gisement éolien
- l'étude des enjeux environnementaux
- l'étude des enjeux paysagers
- l'étude des documents d'urbanisme
- les actions de communication/concertation approfondies (article de presse, réunion publique, article dans le journal local des communes, dans le journal de la Communauté de communes,...) à destination des habitants, agriculteurs, associations et élus.
- L'approche foncière (aucune promesse de bail ne pourra être signée sans l'autorisation expresse de la Communauté de Communes)

Ce comité est animé par Erelia et les représentants de la Communauté de Communes du Chardon Lorrain et des communes souhaitant participer activement à la réflexion (convocation, proposition d'ordre du jour,...).

Un séminaire éolien sur une journée est proposé au cours du premier trimestre: visite d'un parc éolien Lorrain, témoignage d'un élu ayant participé à un projet, réponses aux dix questions les plus fréquentes en réunion publique... Il est à vocation des élus de la CCCL, des élus des communes et des associations.

OBJECTIF ET DELIVRABLES

La démarche proposée par ERELIA vise à montrer la faisabilité environnementale, sociale et économique d'un projet éolien sur le territoire.

A l'issue de l'étude seront donc fournis :

- une synthèse des enjeux environnementaux du territoire par un bureau d'études biodiversité
- une synthèse des enjeux paysagers du territoire par un paysagiste
- une synthèse des contraintes techniques par ERELIA (aéronautique, radars, faisceaux, distances aux routes, habitations...)
- un bilan de la concertation (permanences, réunions publiques...)
- un premier rapport sur le vent à 6 mois
- une synthèse de la compatibilité avec les règles d'urbanisme
- une synthèse des accords fonciers obtenus.

Ces éléments permettront de proposer aux élus des scénarios d'implantation et des propositions maximisant les retombées économiques et sociales pour le territoire :

- Retombées foncières,
- Retombées fiscales,
- Montage économique : privé, SEM,...
- Mesures d'accompagnement :
 - Actionnariat local,
 - Projet de développement économique local,
 - ...

DUREE

La présente charte a une durée maximale de validité d'une année après sa signature (une prolongation de la charte pourra être actée avec l'accord du bureau communautaire si nécessaire pour finaliser l'étude de faisabilité)

MISE EN CONCURRENCE

La Communauté de Communes du Chardon Lorrain se réserve le droit de mettre en concurrence la proposition de montage financier d'ERELIA afin de maximiser les retombées économiques et financières pour le territoire. Cependant, un « droit de dernier regard » sera concédé à ERELIA.

VALEUR DE L'ETUDE DE FAISABILITE

. Si la proposition d'ERELIA venait à ne pas être retenue, les études seront rachetées dans leur intégralité par l'entreprise sortie vainqueur de cette sélection. Ces études seront nécessaires au porteur de projet dans l'élaboration du permis de construire et de la demande d'autorisation d'exploiter ICPE. Les études de vent, avifaune et paysagère donneront lieu à une mise en concurrence et seront refacturées à leur valeur d'achat. Les promesses de bail ont une valeur prix coûtant de 400 euro HT par document.

Fait en 2 exemplaires le 20 décembre 2012, à Thiaucourt-Regniéville

Pour ERELIA, groupe
GDF SUEZ


Bernard LAURENT
Directeur

Pour la Communauté
de Communes du
Chardon Lorrain

Olivier JACQUIN
Président

